

28^{ème} CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DES HAUTES-ALPES

RESOLUTION GENERALE

Le 28^e Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière des Hautes-Alpes, réuni à Chadenas-Embrun, le 13 octobre 2022, se déroule dans une situation de crise économique dramatique, de développement des guerres et plus particulièrement en Ukraine.

Le congrès condamne cet état de guerre, l'invasion de l'Ukraine, les crimes commis contre les populations. Le congrès réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs en affirmant son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice sociale.

Le 28^e congrès appelle à l'arrêt immédiat des combats, le retour de la paix ainsi que le respect des droits et la justice sociale. Le congrès rappelle son attachement aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité garantes de la démocratie et de la paix.

C'est dans ce contexte que de multiples lois liberticides ont été instaurées et provoquent un recul majeur des droits des salariés, chômeurs et retraités. Le congrès exige l'arrêt de toutes les attaques contre ces droits et contre les militants syndicalistes. Il ne peut y avoir de revendication sans liberté.

Liberté syndicale

Le Congrès exige le rétablissement dans le code du travail de la libre désignation des délégués syndicaux, seule garante de liberté de revendication, négociation, dans le cadre du réformisme syndical qui nous caractérise à FORCE OUVRIERE.

Le congrès dénonce toutes les tentatives des gouvernements successifs pour affaiblir et remettre en cause l'existence même des organisations syndicales. Le congrès exige le rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, l'abrogation de toutes les lois liberticides et des décrets concernant le fichage des militants syndicaux. Le congrès réaffirme sa revendication de réintégration de tous les personnels suspendus ou licenciés suite à la loi imposant l'obligation vaccinale.

Le congrès s'oppose à toutes mesures remettant en cause les droits de manifester et de faire grève.

Le congrès rappelle son attachement au code du travail, garant de la défense des droits des salariés et revendique le retour des instances représentatives du personnel, DP, CHSCT et CE. La mise en place des CSE a eu pour conséquence l'affaiblissement des moyens donnés aux organisations syndicales dans la défense des droits et de la santé au travail.

Le congrès revendique l'abrogation des ordonnances Macron et la réinstauration de la hiérarchie des normes et, donc, l'abandon des dispositions de la Loi El Khomri.

L'affaiblissement des dispositions protectrices du contrat de travail, des conventions collectives provoque une dégradation des conditions de travail, une augmentation des accidents du travail et de la mortalité sur le lieu de travail.

Suite aux dérives constatées dans notre département concernant la non déclaration de salariés à la médecine du travail, le congrès revendique que tous les moyens soient donnés aux Services de l'inspection du Travail pour garantir l'application des droits et des protections des salariés. Dans ses moyens, entre autres, autoriser les inspecteurs du travail à contrôler le respect des droits directement dans les entreprises pour éviter les dérives déjà nombreuses.

Le congrès condamne l'ensemble de ces politiques entraînant accidents, maladie professionnelle, burn-out et harcèlements de toute nature...

Le congrès s'oppose à la politique d'individualisation des droits du travail et le développement de l'«uberisation» des salariés.

Droit du Travail – Emploi

La multiplication des attaques sur les droits des salariés provoque de nombreux drames sociaux dans notre département. La défense pour le respect des droits, de la rémunération et de la santé au travail nécessite encore et toujours plus de moyens pour accompagner les salariés. Le congrès s'engage à continuer l'action de défense des droits du travail auprès des salariés.

Suite à la crise économique et les conséquences de la guerre en Europe particulièrement, nombre d'entreprises du département sont en rupture de matériaux et de pièces. Ceci engendre un chômage technique important voire une fermeture définitive d'entreprises ou de petits commerces. Le congrès revendique le retour de la convention de l'assurance chômage de 2017 ainsi qu'une couverture du chômage partiel, APLD, à hauteur de 100%. Le congrès exige l'abrogation de la contre-réforme de l'assurance chômage.

Le congrès exige le respect du repos dominical et refuse sa banalisation par le biais de la multiplication des dérogations qui n'ont en rien protégé l'emploi dans les commerces.

Travailleurs saisonniers

L'activité touristique moteur important de notre économie doit protéger ceux qui en sont les acteurs principaux, les salariés saisonniers.

Le congrès exige le maintien de l'allocation chômage à l'intersaison, la garantie activité partielle obligatoirement accessible à tous les salariés des secteurs fragilisés.

Le congrès condamne l'accroissement du non-respect des règles élémentaires du code du travail et des individus, le manque de mesures sécurisant l'emploi : transports, logements, vie chère, durée des contrats, formations adéquates, salaires, tendent à forcer ceux qui se sont sédentarisés à envisager leur avenir ailleurs engendrant la perte de compétences professionnelles.

Le congrès préconise en outre l'obligation de reconduction à tous les saisonniers à l'issue d'une saison concluante et l'application de la prime de précarité à tous les emplois saisonniers non reconduits.

Le congrès condamne le projet de nouvelle réforme de l'assurance chômage cherchant à moduler les conditions d'indemnisation chômage en fonction de l'état du marché du travail.

Protection sociale – accès aux soins

Le congrès revendique le maintien de la sécurité sociale issue des ordonnances de 1945, bâtie sur la solidarité et financée par le salaire différé, les cotisations salariales. C'est pourquoi le congrès revendique l'abrogation de la CSG.

Le congrès condamne l'affaiblissement du financement de la sécurité sociale par les exonérations de cotisations et la politique de maîtrise des soins par l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie). Le congrès exige l'arrêt de ces deux dispositions.

Suite à la création de la caisse commune de sécurité sociale des Hautes Alpes, la multiplication de fusions de services CAF/CPAM est en préparation dans d'autres départements. Le congrès revendique le maintien de tous les emplois de la caisse des Hautes Alpes afin d'assurer le service nécessaire et les accueils aux assurés et allocataires.

Avec l'augmentation des retards de versements d'indemnités journalières et d'allocations familiales, le congrès exige que les emplois, sous convention collective soient maintenus et les recrutements nécessaires engagés. Il exige la relocalisation des services mutualisés.

Les fermetures de lits d'hôpitaux se poursuivent avec une suppression nationale de 4400 lits en 2021. Le congrès dénonce cette politique de destruction des moyens hospitaliers et revendique la réouverture des lits supprimés dans les établissements du département, tout comme le service de réanimation de Briançon et des urgences de nuit de Sisteron de façon pérenne.

Le congrès exige les recrutements nécessaires pour garantir l'accès aux soins tant dans les hôpitaux publics, les services de psychiatrie, les établissements de santé privé ainsi que les EHPAD. Pour les établissements de santé privé, du Briançonnais notamment, le congrès s'oppose à toute suppression des moyens et de fusions d'établissements en particulier.

1

Le congrès exige de refaire des télécommunications un enjeu stratégique de service public en ré-internalisant les activités.

Le congrès revendique que les EHPAD sortent du champ du secteur lucratif dans le respect du 1 personnel soignant pour 1 résident réclamé depuis 2019 par les personnels.

Le congrès revendique le libre accès aux soins pour tous les patients et leurs familles, la réintégration de tous les personnels suspendus et la mise en place de dispositions attractive pour recruter le personnel nécessaire à la prise en charge de la santé publique. Le congrès se prononce pour que la perte d'autonomie soit financée par la sécurité sociale.

Services Publics et Fonctionnaires

Le congrès exige le maintien des services publics républicains sur notre territoire et s'oppose aux fermetures de sites qui se multiplient et les emplois inhérents : (trésoreries, guichets SNCF, bureaux de poste) et revendique la réouverture des sites déjà fermés.

Le congrès s'oppose à toutes les fermetures de classes d'écoles et revendique la réouverture de classe, comme les parents d'élèves de Jarjayes le revendiquent actuellement.

Le congrès dénonce la déshumanisation du département par le développement du tout internet dans l'accès aux services publics. Le congrès reste fidèle à l'emploi des fonctionnaires et des salariés à statut, garantissant l'indépendance nécessaire et les compétences dans le service rendu aux usagers. C'est pourquoi le congrès revendique le recrutement de fonctionnaires titulaires et la titularisation de tous les contractuels qui le désirent.

Le congrès s'oppose à l'ouverture à la concurrence, notamment dans le service public ferroviaire régional. Le congrès revendique le maintien du service public par la SNCF sur la ligne des Alpes et s'oppose aux fermetures des guichets et des gares, ainsi que du remplacement des trains par des lignes régulières d'autocar. Il exige le rétablissement pérenne de la liaison GAP/GRENOBLE et la continuation des travaux commencés.

Le congrès exige l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui engendre la désertification de notre territoire et l'abandon du service public républicain.

Le congrès exige le maintien de la lettre papier en J+1 et le retrait de la décision postale du 21 juillet 2022 qui prévoit la disparition du timbre rouge sous sa forme physique au profit d'une version dématérialisée. Le congrès s'oppose à toutes tentatives de réorganisation du réseau de distribution postale via de nouvelles « fusions/disparitions » d'établissements postaux avec des conséquences sur l'emploi, les conditions de travail, la qualité et la proximité du service public.

Salaires

A la date du 30 septembre, l'inflation ne fait que progresser. Les prix des produits alimentaires augmentent considérablement (+9,9%), l'énergie (+17,8%) et les produits manufacturés (+3,6%).

Face à cette cherté du coût de la vie, le congrès exige l'augmentation générale des salaires, des pensions de retraites et leur indexation sur le taux d'inflation réel qui est à hauteur de 5,6 % en septembre 2022.

Le congrès condamne l'absence de négociation sur l'augmentation générale des salaires et soutient toutes les actions revendicatives salariales.

Le congrès revendique l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en y intégrant les retards successifs soit 22 % depuis 2000, équivalent à 500 euros tous les mois.

Le congrès revendique l'extension du Ségur et des 183 euros mensuels à la totalité des salariés des secteurs de la santé Privée et de l'Action sociale.

Le congrès revendique l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Retraites

Le congrès réaffirme son attachement à notre modèle de protection sociale, reposant sur la solidarité intergénérationnelle et aux régimes de retraite par répartition.

Il est urgent que les pensions de retraite soient alignées sur l'augmentation du salaire moyen.

Le congrès affirme son opposition à toute contre-réforme instaurant le report de l'âge de départ à la retraite à 65 ans, et l'allongement de la durée de cotisation. Le congrès revendique le maintien du régime actuel, de l'ensemble des régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires.

Le congrès appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier, contre toute mesure remettant en cause les régimes de retraite existants.

Développement – Élections Professionnelles

Le congrès appelle tous les adhérents de notre organisation à voter et faire voter FORCE OUVRIÈRE dans les prochaines élections professionnelles du secteur de la Fonction Publique. Notre organisation doit défendre sa 1^e place dans la fonction publique d'Etat et poursuivre son activité revendicative pour les fonctionnaires.

L'ensemble de nos structures syndicales départementales sont appelées à renforcer leur implantation et à en créer de nouvelles, en particulier dans la fonction publique territoriale et l'enseignement.

L'adhésion est l'élément essentiel de renforcement de notre organisation et doit être mis au centre des discussions dans les syndicats de notre département.

Chadenas-Embrun, le 13 octobre 2022_

Adoptée à l'unanimité.